

Perception du site de la Citadelle - Voeu présenté par M. PINARD, Conseiller Municipal Délégué

M. PINARD : Comme tout le monde ici je pense, j'ai bien lu dans la presse, qui fait son métier, l'extrait d'un rapport dont, et je le déplore, nous n'avons pas eu connaissance. Il s'agit du rapport de la Commission Supérieure des Monuments Historiques où parmi les arguments mis en avant, il y a la perception du site et le fait que le projet de téléphérique que nous avons «couperait l'isolement de l'ouvrage de Vauban». Dans cette logique, il y a la paille et la poutre, la paille, le fétu, c'est le câble, la poutre c'est le grand canal. Si le grand canal se réalise, la perception du site et son isolement vont s'en trouver considérablement modifiés ; si j'ai bien compris, l'île Malpas, entre autres, serait noyée. C'est la raison pour laquelle il m'apparaît que ladite commission doit être saisie d'un dossier comme celui-là et c'est la raison pour laquelle je vous sou mets le voeu suivant :

«Le Conseil Municipal de Besançon ayant constaté que la Commission Supérieure des Monuments Historiques a refusé le projet de téléphérique au motif notamment qu'il mettrait en cause «la perception du site» et «couperait l'isolement de l'ouvrage de Vauban», estime que l'environnement de la Citadelle serait profondément modifié par la réalisation du canal à grand gabarit et demande dans ces conditions que la Commission Supérieure des Monuments Historiques soit saisie de ce dossier.»

M. LE MAIRE : Cela me paraît assez logique, d'autant plus qu'il doit y avoir dans le tracé du canal à grand gabarit un passage sous la Citadelle ; ce ne sera pas un petit créneau pour y entrer comme le téléphérique, mais quelque chose de plus important. Je mets aux voix ce voeu qui est adopté à l'unanimité.

Joseph PINARD vient de remporter le même succès que l'ouverture du tunnel sous la Citadelle et j'en profite pour remercier tous ceux, je l'ai fait publiquement mais je le dis ici au Conseil, qui de près ou de loin ont eu en charge ce tunnel. C'est vrai que c'était un dossier ancien, chacun attendait que la Citadelle soit percée par ce tunnel qui va entraîner de profondes modifications notamment dans la circulation en ville et je suis persuadé que tous les Bisontins, tous les extra-Bisontins, les Franc-Comtois très nombreux ce vendredi soir auront à coeur d'emprunter le tunnel et de répondre un peu à nos aspirations de soulager le centre-ville d'une circulation qui, parfois, était intempestive.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je rejoins assez l'approche qui a été faite aujourd'hui de l'impact du canal par rapport au site, notamment de la Citadelle. Aussi, j'informe le Conseil que, voyant qu'effectivement non pas toute l'île Malpas mais une partie était submergée, et estimant de surcroît que l'écluse qui est en aval de la Citadelle me semblait porter atteinte au paysage, j'ai demandé à ce qu'on étudie le projet de mettre l'écluse sous la Citadelle de telle sorte qu'elle n'apparaisse pas dans le paysage. C'est donc une demande d'études techniques complémentaires qui a été faite pour, si le canal se faisait, avoir un traitement des paysages meilleur que tel qu'il est prévu actuellement.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de cette initiative pour l'environnement. Pour répondre à Joseph PINARD, je lui précise que le compte rendu de la Commission Supérieure des Monuments Historiques, je l'ai eu personnellement et confidentiellement. C'est pourquoi je ne l'ai donné à personne d'autre mais je sais exactement tout ce qu'il contient. C'est assez souvent intéressant à lire car, dans bien des cas, on nous prend un petit peu pour des gens qui sont au fin fond de leur province. Entre autres, je me souviens que l'on compare la gare de départ à une espèce de cabane comme si c'était vraiment «une baraque à frites», et d'autres expressions du même genre.

M. PINARD : Le secret défense est levé. On peut y avoir accès maintenant puisque la presse l'a ouvert ?

M. LE MAIRE : Je te le montrerai.

M. PINARD : Je voudrais simplement ajouter que nous ne sommes pas les seuls à avoir des difficultés. Dans la ville voisine de Dijon, il y a un énorme problème de réfection de l'orgue historique de la Cathédrale qui a fait l'objet d'un article de quatre colonnes dans le Monde. La restauration contestée de l'orgue historique de la Cathédrale de Dijon tourne au scandale. L'un des trois services de l'école d'orgue française a déclaré qu'une certaine directrice du patrimoine a fait appel à de soi-disant experts qui ne connaissent rien et qui régissent tout, qui sont des «vieux barbons». C'est ce que j'ai lu dans le Monde.

Dont acte.

Visa préfectoral du 9 mai 1996.